

M. CASGRAIN : La meilleure preuve de ce que j'avance, c'est que les coups portent. La meilleure preuve, ce sont les cris que j'entends de l'autre côté.

M. LANDRY (Montmagny) : En français !

M. CASGRAIN : Si l'honorable député de Montmagny, au lieu de faire comme l'oiseau de la fable, au lieu de répéter ce qu'il entend dire, comme le perroquet, voulait répondre lui-même aux objections qui ont été faites à ce bill, il ferait bien mieux, plutôt que de faire de l'obstruction. Mais, d'un autre côté, s'il y a eu de l'obstruction, je suis bien aise de constater, — et je ne sais pas si on a reçu le mot d'ordre, — que depuis quelque temps, ces bruits, ces chants de coq, que nous avons coutume d'entendre, avaient cessé. Mais si on veut recommencer, je crois que ces messieurs qui s'y sont accoutumés, qui sont moutonniers, n'y gagneront pas grand chose; et quant à moi cela ne me fait pas de différence du tout.

Plusieurs DÉPUTÉS : A la question ! à la question ! Parlez sur l'amendement.

M. CASGRAIN : Eh bien, M. le Président, j'étais à dire quand j'ai été interrompu, que j'espérais que les députés de la province de Québec, sur une question aussi importante, qui les touche directement eux-mêmes, et dont ils auront à rendre compte devant les électeurs aux prochaines élections, et même avant — vu que c'est l'usage d'aller devant les électeurs rendre compte de sa conduite parlementaire après chaque session; — je crois, dis-je, qu'ils seront appelés à rendre compte du vote qu'ils vont donner aujourd'hui. Il est vrai que le vote ne sera pas enregistré aujourd'hui, mais il le sera plus tard, et on connaîtra ceux qui, par leur vote, auront rejeté l'amendement ou l'auront soutenu.

J'ai dit que pour la province de Québec, on ne peut pas amener une mesure plus impopulaire; et je le déclare ici, si j'avais un mauvais souhait à faire au gouvernement, ce serait de laisser passer cette mesure, laquelle serait le couronnement à une foule d'autres mesures qui sont actuellement devant le Parlement, et qui contribueront plus que n'importe quoi à détruire le prestige dont on a entouré le premier ministre jusqu'à ce jour.

Maintenant, en m'appuyant sur le sentiment de la province de Québec, je déclare hautement que je suis heureux de rencontrer, même dans les rangs du parti conservateur, l'expression réelle des sentiments de cette province, telle que donnée, il y a un instant, par l'honorable député de Rouville (M. Gigault). Cet honorable député a exprimé dans un langage ferme, calme et modéré, la position qu'il a prise, et j'adhère complètement à ce qu'il a dit. Je voudrais entendre, de l'autre côté de la Chambre, une réponse qui fut une réponse aux arguments qu'il a donnés. Ses arguments me paraissent indéniables. Y répondra-t-on de l'autre côté? Je n'en sais rien, mais si on continue le silence obstiné qu'on a gardé jusqu'à présent, il est bien clair qu'on n'essayera pas et qu'on ne vaudra pas y répondre.

J'ai été frappé, je suis encore frappé, de l'énormité du coût que ce changement de système va opérer. En prenant pour les cinq années le minimum de la confection des listes à \$300,000 par année pour les comtés, vous arrivez à \$1,500,000 de dépenses simplement pour avoir la liste électorale d'un nouveau parlement. Je dis que cette dépense est entièrement hors de proportion avec les ressources du pays. Je n'ajoute pas, même, les dépenses ordinaires de la totalité des élections générales qui se feront, et qui nécessiteront une autre dépense de \$300,000 à \$400,000. De sorte que, si nous comptons les élections partielles, nous arriverons, pour renouveler un parlement, à une dépense approchant \$2,000,000. Je dis que c'est hors de proportion avec les ressources du pays.

Maintenant, pourquoi changer le système actuel? Y a-t-il un avantage quelconque à cela? Le seul avantage, c'est celui que le gouvernement espère retirer de cette loi. Il

M. CASGRAIN

n'y en a aucun autre pour la province de Québec, ni pour les autres provinces du Canada.

Quant à la clause qui regarde la qualification, un artisan, un instituteur, un bon citoyen seront privés de leur droit de voter, et on amènera un sauvage qui aura, par hasard, une petite propriété de trois ou quatre cents piastres, lequel sera mis à côté de l'homme civilisé et raisonnable, qui a un intérêt réel et immédiat dans l'Etat. Notre population va se révolter contre une telle proposition, et je crois qu'elle aura raison.

M. le Président, je crois que si on voulait donner à la population du pays le temps d'exprimer son opinion, nous recevions avant peu une foule de requêtes et de pétitions contre ce projet de loi. Autant il est connu dans quelques provinces, autant il est impopulaire. Et si la discussion se prolonge encore quelque temps, je suis sûr que la province de Québec — comme la province d'Ontario l'a déjà fait — ne manquera pas d'envoyer sa protestation contre le projet de loi qui nous est maintenant soumis.

Peut-être que nous aurons l'occasion avant la fin de ce parlement de recevoir une foule de pétitions qui exprimeront les vues de la population, mais si toutefois le peuple ne peut être averti et renseigné à temps sur la véritable portée de cette loi, du moins pendant la vacance, je n'ai aucun doute qu'une foule de requêtes seront envoyées au nouveau parlement afin de faire rappeler cette loi.

Maintenant, comme le gouvernement a voulu, dans cette occasion, faire un précédent en empêchant l'Ile du Prince-Edouard de conserver sa franchise électorale, je crois voir quelle est la disposition du gouvernement par rapport à la province de Québec, et je prévois que l'effet de ce précédent s'attache aussi à la province de Québec. Je crains la faiblesse des députés de la province de Québec qui vont lâcher la seule planche de salut qui nous reste. Je crois voir par l'exemple que j'ai eu devant les yeux qu'ils vont sacrifier la province de Québec.

Cependant, autant que je puis protester en mon nom et au nom des électeurs de la province que j'ai l'honneur de représenter, je proteste de toutes mes forces contre ce projet de loi, et j'attire spécialement l'attention des ministres Canadiens-français qui représentent la province de Québec dans le ministère, sur ce projet de loi; je les adjure qu'avant de continuer à favoriser ce projet de loi, de bien examiner la portée du vote qu'ils vont donner sur cette mesure. Je les adjure au nom de leurs intérêts personnels et au nom des intérêts de la province. Le vote qu'ils vont donner maintenant sera un vote qui leur sera reproché plus tard et qu'ils auront toujours sur la conscience. Mais malgré mes humbles efforts, je crois bien que je ne pourrai pas les persuader de revenir sur leurs pas. Je sais qu'il est difficile de se séparer d'un parti pris, mais, enfin, quelque soit le résultat, je crois que de mon côté j'aurai rempli un devoir, et je me flatte de remplir un devoir solennel, grave et important vis-à-vis de mes concitoyens.

Je ne veux pas que l'on m'accuse d'abuser de l'indulgence de la Chambre en prolongeant ce débat au delà des limites ordinaires, mais je désire entrer ici ma protestation la plus énergique contre ce projet de loi. Beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre ont donné les raisons pour lesquelles ce projet de loi ne devrait pas être adopté. Je ne veux pas rappeler une foule d'arguments qui ont été donnés et qui auraient dû déterminer le gouvernement à ne pas persister dans ce projet de loi. Je dirai seulement qu'une des plus fortes objections est celle qui se rapporte aux officiers ministériels qu'on appelle officiers-réviseurs, qui ont le contrôle des listes électorales, lorsque nous avons les officiers municipaux qui de bonne foi, légalement, sans préjugés et sans prévention font des listes électorales qui rendent pleine et entière justice à la province de Québec. Par conséquent je ne crois pas qu'il soit de l'avantage de la province de Québec de changer son mode de suffrage; au contraire elle a tout l'intérêt possible à conserver le système actuel et je